

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2014

Compte-rendu

L'an deux mil quatorze, le vingt et un du mois de février, à vingt heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 15 février 2014, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Madame Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Boris OUDOT, Arnault MERLE, Gérald THIBERT et Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Secrétaire de séance désignée : Madame Corinne CORTOT



Chaque conseiller ayant reçu le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2013, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter.

Madame Évelyne SOMMET souhaite que soit apportée la correction suivante :

Tarif des prestations communales 2014 :

✓ **Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des prestations communales pour l'année 2014, en maintenant la différence entre les habitants de Vielverge et les personnes extérieures au village.

~~*Il propose le maintien des prix tels que l'année dernière.*~~

Monsieur Gérald THIBERT propose le maintien des prix de l'année dernière, alors que Monsieur le Maire proposait une augmentation des tarifs.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Comptes administratifs et de gestion 2013 :

Compte administratif 2013 – Budget Principal

Conformément aux articles L. 2121-31 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire dépose sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2013.

Aux termes de l'article L. 2121.14 du même code, il appartient aux membres du conseil municipal d'élire le président de séance pour la discussion de ce compte administratif.

Monsieur Alain CHARLET demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation du président de séance pour la discussion du compte administratif 2013, il propose Madame Murielle ROCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame Murielle ROCHE en tant que présidente de séance pour le compte administratif 2013.

Madame Murielle ROCHE présente le compte administratif 2013 qui se traduit de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Recettes	Dépenses	Excédent/Déficit
CA 2013	230 963.68 €	239 883.01 €	- 8 919.33 €
Report 2012	89 044.86 €		89 044.86 €
Report Syndicat du Murey	807.96 €		807.96 €
Total	320 816.50 €	239 883.01 €	80 933.49 €

I – Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 320 816,50 € et se répartissent comme suit :

a) Chapitre 013 – Atténuation de charge : 936,31 €

(CA 2012 : 10 159,44 €) (- 90,78 %, soit – 9 223,13 €)

Il s'agit du remboursement par la SMACL et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'indemnités journalières suite à l'arrêt de travail d'une de nos employées.

b) Chapitre 70 – Produits des services : 31 770,76 €

(CA 2012 : 28 664,44 €) (+ 10,84 %, soit + 3 106,32 €)

Sont comptabilisés à ce chapitre :

- les concessions de cimetières pour 140 € (CA 2012 : 1 260 €),
- les redevances d'occupation du domaine public communal (SICECO) pour 193 € (CA 2012 : 189 €),
- la location du droit de chasse pour un montant de 2 700 € (saison 2011/2012 : 1 300 € / saison 2012/2013 : 1 400 €) - deux années ont été comptabilisées en 2013,
- l'indemnité compensatrice pour l'Agence Postale Communale : 11 880 € soit 990 € / mois (CA 2012 : 11 664 € - soit 972 € / mois),
- les recettes issues des photocopies : 26,50 € (CA 2012 : 99 €),
- le remboursement par les communes de Cléry et Perrigny d'une partie des frais de fonctionnement et de personnel de l'école maternelle : 13 069,96 € (CA 2012 : 11 404,12 €),
- les recettes issues de la location de matériel (tables – chaises – vaisselle de la salle des fêtes) : 134,70 € (CA 2012 : 160,50 €),
- les avances sur charges versées par les locataires, les charges (fluides) issues de la location de la salle des fêtes et les recettes émanant du repas organisé le 13 juillet 2013 : 3 093,81 € (CA 2012 : 3 887,82 €),
- la participation de la commune de Soissons au repas organisé le 13 juillet 2012 : 532,79 €.

c) Chapitre 73 – Impôts et taxes : 120 596,04 €

(CA 2012 : 115 664,75 €) (+ 4,26 %, soit + 4 931,29 €)

Ce chapitre est constitué :

- des produits issus de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 113 625 € (CA 2012 : 105 692 €) (+ 7,51 %). Madame Murielle ROCHE rappelle que la municipalité a souhaité maîtriser la pression fiscale. C'est pourquoi le taux d'imposition communal a progressé de 1 %, en dessous de l'inflation. L'augmentation provient également des bases qui sont fixées par l'Etat.
- de la taxe additionnelle aux droits de mutations : 6 971,04 € (CA 2012 : 9 972,75 €) (- 30,10 %) qui est calculée en fonction du nombre de maisons vendues sur la commune.

d) Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations : 66 513 €

(CA 2012 : 64 334,12) (+ 3,39 %, soit + 2 178,88 €)

Ces produits correspondent aux différentes dotations versées par l'Etat ainsi que le remboursement de la part scolaire des communes de Cléry et Perrigny :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 43 509 € (CA 2012 : 43 445 €),
- Dotation de Solidarité Rurale : 10 224 € (CA 2012 : 8 830 €),
- Dotation aux élus locaux : 2 797 € (CA 2012 : 2 734 €),
- Remboursement part scolaire : 448 €,
- Dotations diverses (compensation en matière de taxes foncières, de taxes d'habitation / compensation dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle / dotation suite au recensement) (9 535 €) (CA 2012 : 9 325,12 €).

e) Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 11 140,43 €

(CA 2012 : 11 639,01 €) (- 4,28 %, soit – 498,58 €)

Sont comptabilisés à ce chapitre les loyers perçus dans le cadre de la location des deux appartements communaux, les locations de la salle des fêtes et les fermages (location des terres agricoles de la commune).

f) Chapitre 76 – Produit financiers : 4,39 €

(CA 2012 : 4,70 €)

Cette somme correspond à la rémunération des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole. Madame Murielle ROCHE rappelle que depuis le 1er janvier 2012 la commune n'a plus l'autorisation de placer des fonds.

g) Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 2,74 €

(CA 2012 : 2 903,77 €) (- 2 901,03 €)

En 2012, les produits exceptionnels correspondaient à l'indemnité d'assurance suite au vol commis dans la mairie (2 294,19 €) et au remboursement de Total Gaz (601,76 €).

En 2013, cela correspond à un excédent de versements émanant de la Trésorerie.

h) Excédent de fonctionnement reporté de l'année 2012 : 89 044,86 €

(Report de l'année 2011 : 105 590,71 €).

II – Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 239 883,01 €

(CA 2012 : 249 916,08 €) (- 4,01 %, soit - 10 033,07 €) se décomposent de la façon suivante :

a) Chapitre 011 – Charges à caractère général : 84 709,53 €

(CA 2012 : 80 749,51 €) (+ 4,90 %, soit + 3 960,02 €)

Ce chapitre regroupe toutes les charges liées au fonctionnement courant d'une collectivité territoriale. Malgré une diminution d'une partie des charges de fonctionnement, plusieurs facteurs sont à l'origine de cette hausse :

- de grosses réparations ont dû être effectuées sur le matériel roulant,
- le Département a demandé à la commune de procéder à l'élagage des arbres sur la route de Cléry,
- compte tenu de la dissolution du syndicat du Murey, la collectivité a dû prendre en charge l'entretien du Murey,
- un stock de sel ainsi que de produits phyto a été fait,
- le document unique de prévention des risques a été confié au Centre de Gestion,
- la commune a dû participer aux frais de scolarité d'un enfant de Vielverge sur la commune de Flammerans (dépense exceptionnelle),
- l'augmentation du coût des fluides a également été ressentie.

b) Chapitre 012 – Frais de personnel : 91 370,52 €

(CA 2012 : 95 730,37 €) (- 4,55 %, soit - 4 359,85 €)

Il s'agit de la rémunération du personnel ainsi que des diverses charges patronales s'y rapportant. La diminution est due à l'absence d'employé communal durant une petite période et à la rémunération des remplaçants à faible indice.

c) Chapitre 014 – Atténuation des produits : 18 354 €

(CA 2012 : 18 402 €) (- 0,26 %, soit - 48 €)

Cette somme correspond au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources due suite à la réforme de la taxe professionnelle et au Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales. Le montant est déterminé par les services fiscaux.

d) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 30 844,56 €

(CA 2012 : 27 316,47 €) (+ 12,92 %, soit + 3 528,09 €)

Sont comptabilisées à ce chapitre :

- les indemnités versées aux maires et aux adjointes et les différentes charges sociales s'y rapportant 14 283,83 € (CA 2012 : 14 261,74 €),
- la cotisation au service incendie 8 323 € (CA 2012 : 8 291 €),
- la participation aux frais de maintenance 2012 : 1 963,84 € et de la cotisation 2013 : 54,89 € du SICECO, soit au total 2 018,73 € (CA 2012 : 1 137,25 €),
- la part scolaire versée à la commune de Cléry pour l'année scolaire 2011/2012 (896 €),
- les subventions versées aux associations : 1 310 € et au CCAS : 4 013 €, soit un total de 5 323 € (CA 2012 : 2 935 €). Il faut noter une hausse de la subvention au CCAS en raison de la prise en charge d'une partie des obsèques d'un administré en 2012 qui sera remboursée à la commune après la succession du frère du défunt. Pour permettre au CCAS de maintenir le crédit réservé à l'attribution de secours éventuels aux administrés ainsi que l'organisation du repas en faveur des aînés au cours de l'année 2013, la commune a été dans l'obligation d'augmenter son aide financière au CCAS. En ce qui concerne les autres subventions, elles progressent de 125 € (hausse de la subvention au club de football de Pontailier sur Saône en raison d'une augmentation du nombre d'enfants de Vielverge adhérents au club et de la subvention en faveur de l'entraide cantonale).

e) Chapitre 66 – Charges financières : 861,72 €

(CA 2012 : 1 292,44 €) (- 33,33 %, soit - 430,72 €)

Cette somme correspond au remboursement des intérêts des emprunts en cours au titre de l'année 2013.

f) Chapitre 042 – Opération d'ordre entre sections : 13 742,68 €

(CA 2012 : 26 425,29 €) (- 47,99 %, soit – 12 682,61 €)

Cette somme correspond à l'amortissement des frais d'études qui n'ont pas été suivis de travaux (Cœur de village, chaufferie bois, schéma directeur d'assainissement) et de la subvention versée au syndicat de l'eau dans le cadre des frais d'études de l'assainissement du village. La première année d'amortissement devait intervenir en 2010 ce qui ne fut pas le cas. Monsieur le Trésorier Municipal avait demandé à la commune de bien vouloir rattraper cette omission en 2012. C'est pourquoi ont été comptabilisés sur l'année 2012 deux années d'amortissement. Pour 2013, une année d'amortissement a été enregistrée.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Recettes	Dépenses	Excédent/Déficit
CA 2013	16 380.88 €	84 736.67 €	- 68 355.76 €
Report 2012	12 685.16 €		12 685.16 €
Total	29 066.64 €	84 736.67 €	- 55 670.03 €

I – Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 29 066,64 € (CA 2012 : 137 161,81 €) (- 78,81 %, soit - 108 095,33 €), se décomposent comme suit :

a) Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 1 075,90 €

(CA 2012 : 461,10 €) (+ 133,33 % %, soit + 614,80 €)

Cela correspond au solde de la subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement pour la rénovation des marches de l'église et du calvaire.

b) Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 562,30 €

(CA 2012 : 19 186,13 €) (- 91,86 %, soit – 17 623,83 €)

Ce chapitre comprend :

- le Fonds de Compensation de la TVA d'un montant de 1 087 € (CA 2012 : 12 721 €) - récupération de la TVA sur des travaux réalisés dans les années antérieures,
- la taxe locale d'équipement à hauteur de 475,30 € - Cette taxe a été mise en place au sein de la commune à compter de l'année 2013. Il s'agit d'une taxe perçue sur les constructions immobilières.

c) Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections : 13 742,68 €

(CA 2012 : 26 425,29 €) (- 47,99 %, soit – 12 682,61 €)

Cette somme correspond à l'amortissement des frais d'études qui n'ont pas été suivis de travaux (Cœur de village, chaufferie bois, schéma directeur d'assainissement) et de la subvention versée au syndicat de l'eau dans le cadre des frais d'études de l'assainissement du village. La première année d'amortissement devait intervenir en 2010 ce qui ne fut pas le cas. Monsieur le Trésorier Municipal avait demandé à la commune de bien vouloir rattraper cette omission en 2012. C'est pourquoi une diminution est constatée sur ce poste pour l'année 2013.

On constate une forte diminution des recettes d'investissement par rapport à l'année 2012. Cela s'explique par le fait qu'en 2012 Monsieur le Trésorier Municipal avait demandé à la municipalité de sortir de l'actif le réseau d'assainissement (eaux pluviales). Le même constat est fait au niveau des dépenses d'investissement.

II – Les dépenses d'investissement d'un montant de 84 736,67 € (CA 2012 : 124 475,37 €) (- 31,93 %, soit - 39 739,30 €) se décomposent de la façon suivante :

a) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 9 018,22 €

(CA 2012 : 9 468,17 €) (- 4,75 %, soit - 449,95 €)

Cette somme correspond :

- au remboursement du capital des emprunts en cours au titre de l'année 2013 (8 736,19 €),
- à la restitution de la caution à une des locataires (282,13 €).

b) Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 1 700,41 €

(CA 2012 : 1 112,27 €) (+ 52,88 %, soit + 588,14 €)

Cette somme correspond à l'abonnement 2013 à COSOLUCE ainsi que l'acquisition des logiciels ÉBÈNE et CYAN.

c) Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 74 018,03 €

(CA 2012 : 24 356,79 €) (+ 203,89 %, soit + 49 661,24 €)

Les travaux suivants ont été réalisés :

- réalisation de travaux d'électricité dans divers bâtiments communaux (1 120,65 €),
- honoraires architecte pour les travaux de réhabilitation des deux logements (10 070,32 €),
- honoraires Bureau Veritas et Cooren (1 090,15 €),
- réfection de voirie (48 817,49 €),
- remise en état du chemin des Gorgeaux (8 910,20 €),
- acquisition de panneaux de signalisation (805,86 €),
- achat de petit outillage (365,80 €),
- achat d'un ordinateur portable pour l'école maternelle (372,25 €),
- matériel de bureau (976,87 €),
- mobilier (chaises pour la salle des fêtes) (765,45 €),
- divers matériels pour l'école maternelle (722,99 €).

Par ailleurs, en 2012, nous avons repris dans nos résultats la somme de 807,96 € qui correspondait à la part de l'excédent de fonctionnement du syndicat du Murey revenant à la commune de Vièverge.

Enfin, des restes à réaliser (c'est-à-dire des dépenses engagées sur l'année 2013 mais dont les factures seront comptabilisées sur l'année 2014) doivent être enregistrés. Il s'agit des nouveaux filets pour le terrain multisports (562 €) et l'achat d'un chariot pour l'employé communal (444 €).

Le budget principal dégage donc un excédent d'un montant de 25 262,86 €

(80 933,49 € de la section de fonctionnement - 55 670,63 € de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Maire, pour l'exercice 2013.

Monsieur Alain CHARLET, maire en exercice, se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 6 voix POUR et 2 abstentions le compte administratif 2013.

Compte de gestion 2013 – Budget Principal

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le comptable public, Monsieur Gérald MATHIRON, avec en résultat :

Fonctionnement :

- Dépenses : 239 883.01 €
- Recettes : 230 963.68 €

Investissements :

- Dépenses : 84 736.67 €
- Recettes : 16 380.88 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur Gérald MATHIRON, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, il est donc approuvé par 7 voix POUR et 2 abstentions.

Compte administratif 2013 – Budget Forêt

Conformément aux articles L. 2121-31 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire dépose sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2013.

Aux termes de l'article L. 2121.14 du même code, il appartient aux membres du conseil municipal d'élire le président de séance pour la discussion de ce compte administratif.

Monsieur Alain CHARLET demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation du président de séance pour la discussion du compte administratif 2013, il propose Madame Murielle ROCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame Murielle ROCHE en tant que présidente de séance pour le compte administratif 2013.

Madame Murielle ROCHE présente le compte administratif 2013 qui se traduit de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Recettes	Dépenses	Excédent/Déficit
CA 2013	78 331.53 €	9 046.64 €	69 284.89 €
Report 2012	166 948.75 €		166 948.75 €
Total	245 280.28 €	9 046.64 €	236 233.64 €

Les recettes de fonctionnement (245 280,28 €) sont constituées :

- ✓ de la vente de bois des 18 juin et 17 septembre 2013 pour un montant de 76 333,00 € (2012 : 48 754.00 € soit + 27 579.00 €),
- ✓ du règlement des parts d'affouage pour 1 230,00 € (82 parts x 15.00 €) (2012 : 97 parts x 15.00 €),

- ✓ de la vente des têtes de chênes pour 767,78 € (pas de vente en 2012),
- ✓ de produits divers de gestion courante (0,75 €) correspondant à un arrondi de TVA,
- ✓ de l'excédent de fonctionnement reporté 2012 à hauteur de 166 948,75 € (excédent reporté 2011 : 143 121,14 € soit + 23 827,61 €).

Les dépenses de fonctionnement (9 046,64 €) concernent :

- ✓ les frais de gardiennage (7 298,23 €) qui ont progressé de 6 150,90 € en raison de la vente de bois opéré en 2012 alors qu'il n'y en a pas eu en 2011,
- ✓ les frais liés à l'entretien des bois et forêts (1 748,41 € soit + 664,21 €). Il s'agit des travaux réalisés par l'entreprise Geay (traitement des peupliers contre la rouille – 1 218,10 €) et de la réfection d'une traversée de chemin forestier par l'EURL Nicolas Marquet (729,56 €).

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Recettes	Dépenses	Excédent/Déficit
CA 2013	27 809.73 €	28 417.17 €	- 607.44 €
Report 2012		24 149.73 €	- 24 149.73 €
Total	27 809.73 €	52 566.90 €	- 24 757.17 €

Les recettes d'investissement (27 809,73 €) correspondent :

- ✓ à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour pallier au déficit d'investissement de l'année 2012 qui s'élevait à 24 149,73 € (déficit d'investissement 2011 : 16 435,39 €),
- ✓ à une subvention émanant du Conseil Régional de Bourgogne d'un montant de 3 160 € (2012 : 5 180 €),
- ✓ à l'intégration en opération d'ordre patrimonial des bois (don de Mme Jamet à la commune) valorisés à 500 €.

Les dépenses d'investissement (52 566,90 €) concernent :

- ✓ la reprise du déficit d'investissement de l'année 2012 (24 149,73 €) (déficit investissement 2011 : 16 435,39 €),
- ✓ les travaux réalisés par l'ONF d'un montant de 27 917,17 € (2012 : 29 329,73 €) (-1 412,56 €),
- ✓ à l'intégration en opération d'ordre patrimonial des bois (don de Mme Jamet à la commune) valorisés à 500 €.

Le budget forêt dégage donc un excédent de fonctionnement d'un montant de 211 476,47 € à la clôture de l'exercice 2013 (excédent 2012 : 166 948.75 €) (236 233,64 € de la section de fonctionnement – 24 757,17 € de la section d'investissement) soit + 44 527.72 € par rapport à l'année 2012.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Maire, pour l'exercice 2013.

Monsieur Alain CHARLET, maire en exercice, se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 5 voix POUR et 3 abstentions le compte administratif 2013.

Compte de gestion 2013 – Budget Forêt

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le comptable public, Monsieur Gérald MATHIRON, avec en résultat :

Fonctionnement :

- Dépenses : 9 046.64 €
- Recettes : 78 331.53 €

Investissements :

- Dépenses : 28 417.17 €
- Recettes : 27 809.73 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur Gérald MATHIRON, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, il est donc approuvé par 7 voix POUR et 2 abstentions.

Affectation du résultat :

Budget Principal

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal et de chacun des budgets annexes, à la clôture de l'exercice 2013.

Le Compte Administratif 2013 que vous venez d'approuver a, en effet, permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2013 s'élèvent à :

- ✓ Excédent de fonctionnement : 80 933,49 €
- ✓ Déficit d'investissement : 55 670,63 €

Par ailleurs, pour pallier au déficit d'investissement d'un montant de 55 670,63 € ainsi qu'aux restes à réaliser de l'année 2013 (1 006 €), il est nécessaire de prélever la somme de 56 676,63 € sur l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 80 933,49 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2013 comme suit :

Section de fonctionnement

- ✓ 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 24 256,86 €

Section d'investissement

- ✓ 001 – Déficit d'investissement reporté : 55 670,63 €
- ✓ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 56 676,63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 7 voix POUR et 2 abstentions l'affectation des résultats de l'exercice 2013 du budget principal.

Budget Forêt

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal et de chacun des budgets annexes, à la clôture de l'exercice 2013.

Le Compte Administratif 2013 que vous venez d'approuver a, en effet, permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2013 sont les suivants :

- ✓ Excédent de fonctionnement : 236 233,64 €
- ✓ Déficit d'investissement : 24 757,17 €

Pour pallier au déficit d'investissement d'un montant de 24 757,17 €, il est nécessaire de prélever cette somme sur l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 236 233,64 €.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- ✓ 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 211 476,47 €

Section d'investissement

- ✓ 001 – Déficit d'investissement reporté : 24 757,17 €
- ✓ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 24 757,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 6 voix POUR et 3 abstentions l'affectation des résultats de l'exercice 2013 du budget forêt.

Part scolaire :

La part scolaire est la somme versée par chaque commune du RPI pour chaque enfant scolarisé.

Monsieur le Maire propose un montant de part scolaire à 58 euros, soit 1 euro d'augmentation comme tous les ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 7 voix POUR et 2 abstentions d'augmenter la part scolaire de 1 euro.

Encaissements :

✓ **GROUPAMA**

Suite aux vents violents de la nuit du 24 au 25 décembre, un volet métallique de la bibliothèque avait été arraché. Monsieur le Maire a fait jouer l'assurance de la commune. Après le passage de l'expert, la commune reçoit un chèque d'un montant de 275.45 euros.

✓ **Trésor Public**

Suite aux inondations, la commune a obtenu un dégrèvement sur la taxe foncière et elle reçoit un chèque du Trésor Public d'un montant de 309.00 €uros.

Le conseil doit autoriser l'encaissement de ces deux chèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise par 8 voix POUR et 1 abstention, l'encaissement.

Location logement :

La locataire du bâtiment mairie n'a pas souhaité échangé son logement avec celui au-dessus de l'école, en raison d'un loyer plus élevé et d'une incertitude sur son état de santé. Il est possible qu'en mars ou avril, elle laisse son logement actuel.

Deux candidats se sont proposés. Une jeune fille seule mais le loyer était trop élevé également et un couple avec deux enfants (4 et 6 ans), ce qui serait une très bonne chose pour notre école (pour mémoire, risque de fermeture d'une classe de maternelle à la rentrée).

Monsieur le Maire présente la situation financière de cette famille et invite le conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de réorienter les candidats vers un logement social et de ne pas signer le contrat de location par 8 voix POUR et 1 abstention.

Travaux :

L'appel d'offre pour les trois lots infructueux a été relancé, la clôture est prévue le 14 mars 2014 à 18h00.

À ce jour, 40 sociétés ont consulté sur e-bourgogne.

Le choix des entreprises sera effectué par la nouvelle équipe municipale issue du scrutin de mars prochain.

Questions diverses :

✓ **Distrib-pain**

Le distributeur de pain fonctionne parfaitement, plusieurs témoignages de satisfaction sont parvenus en mairie.

L'animation de la veille a rencontré un bon succès.

✓ **Élections municipales**

Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars prochain et qu'il convient d'organiser les permanences du bureau de vote.

De 08h00 à 10h30	Alain CHARLET (Président)	Gérald THIBERT	Mireille THIÉBAUD
De 10h30 à 13h00	Murielle ROCHE (Assesseur)	Boris OUDOT	Corinne CORTOT
De 13h00 à 15h30	Alain CHARLET (Président)	Évelyne SOMMET	Arnault MERLE

De 15h30 à 18h00	Alain CHARLET (Président)	Murielle ROCHE (Assesseur)	Pascal BELLORGET
------------------	------------------------------	-------------------------------	---------------------

Le dépouillement à partir de 18h00 sera réalisé par Alain CHARLET (Président), Murielle ROCHE (Assesseur), Gérald THIBERT et Pascal BELLORGET.

Pour le second tour éventuel, se déclare absente : madame Mireille THIÉBAUD

De 08h00 à 10h30	Alain CHARLET (Président)	Boris OUDOT	Corinne CORTOT
De 10h30 à 13h00	Murielle ROCHE (Assesseur)	Évelyne SOMMET	
De 13h00 à 15h30	Alain CHARLET (Président)	Arnault MERLE	Gérald THIBERT
De 15h30 à 18h00	Alain CHARLET (Président)	Murielle ROCHE (Assesseur)	Pascal BELLORGET

Le dépouillement à partir de 18h00 sera réalisé par Alain CHARLET (Président), Murielle ROCHE (Assesseur), Gérald THIBERT et Pascal BELLORGET.

Dès réception de la liste officielle des candidats, Monsieur le Maire prendra contact avec les intéressés pour savoir s'ils souhaitent participer aux opérations de vote.

✓ **Un bébé... Un arbre... à Vielverge**

Monsieur le Maire souhaite que l'on détermine la date de la manifestation « Un bébé... Un arbre... à Vielverge ».

Pour 2013, il y a eu 2 naissances.

Pour mémoire, les manifestations ont eu lieu :

- Le 29 mars 2009 pour les bébés 2008
- Le 28 mars 2010 pour ceux de 2009
- Le 13 mars 2011 pour ceux de 2010
- Le 1^{er} avril 2012 pour ceux de 2011
- Le 17 mars 2013 pour ceux de 2012

La date retenue est le 16 mars 2014, Monsieur le Maire prendra contact avec les parents.

Pour les parrain et marraine, Madame Murielle ROCHE contactera Madame France LIRUSSI ou Madame Jacqueline GROS ; Monsieur Maurice MIGNEROT et Monsieur Paul MIGNEROT.

✓ **Groupe de travail Assainissement**

Une première réunion s'est tenue en mairie.

La Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA) du Conseil Général a été saisie. Une réponse du Président du Conseil Général a été reçue le 6 février dernier accusant réception de la demande et son instruction par les services compétents.

La discussion a porté sur le schéma d'assainissement et le positionnement de la station d'épuration (ancien terrain de foot ou au lieu-dit Grand Vie avec expropriations ou dans la zone rouge du PPRI). Cette dernière proposition d'implantation est interdite par l'article 13 de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations

d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5

La seule dérogation possible tient à une "impossibilité technique" (« *Les stations d'épuration ne doivent pas être implantées dans des zones inondables, sauf en cas d'impossibilité technique* »).

La commune doit établir :

- d'une part, cette impossibilité technique,
- d'autre part, la *"compatibilité du projet avec le maintien de la qualité des eaux et sa conformité à la réglementation relative aux zones inondables, notamment en veillant à maintenir la STEP hors d'eau et à en permettre le fonctionnement normal"*.

Les contrôles SPANC étant en cours et, pour les premières informations parvenues en mairie, la majeure partie des habitations seraient non conformes mais sans obligation de réparation sauf à vendre la maison. Il est préférable, avant d'aller plus loin, d'attendre les résultats définitifs qui seront transmis en mairie.

✓ **VIGIPIRATE**

Le nouveau plan VIGIPIRATE du 17 janvier 2014 concerne également les collectivités territoriales pour la mise en œuvre de mesures :

- les maires au titre de leurs responsabilités relatives à l'administration de la commune,
- les responsables des exécutifs territoriaux, au titre de leurs responsabilités en matière sanitaire et sociales, d'aménagement de l'espace, d'organisation des réseaux routiers, des transports scolaires, etc.

Nous serons informés par le Préfet des mesures VIGIPIRATE que nous sommes susceptibles de mettre en œuvre, ainsi que des évolutions de posture.

Une modification du Plan Communal de Sauvegarde sera sûrement nécessaire.

✓ **Population légale**

L'INSEE a communiqué les chiffres de la population légale pour l'année 2014 :

- Population municipale : 494
- Population comptée à part : 5
- Population totale : 499

✓ **Rue Centrale**

Monsieur Pascal BELLORGET demande si les trous de la rue centrale vont être rebouchés. Monsieur le Maire répond que ce sera le cas.

✓ **Tracteur de la Commune**

Madame Évelyne SOMMET demande s'il est vrai que le tracteur est stationné à l'extérieur. Monsieur le Maire répond que cela a toujours été le cas, dès lors que les bâtiments du Gaec de Grand Vie n'ont pas la place de l'abriter.

Les frais qui ont été engagés sur ce tracteur correspondent à des travaux d'entretien.

~~~~~

En conclusion du dernier conseil municipal de cette mandature, Monsieur Alain CHARLET remercie l'ensemble de ses conseillers municipaux pour leur implication pendant six ans à ses côtés et souhaite bonne chance à ses adversaires en espérant que la campagne municipale permettra un vrai débat d'idées et de projets.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET